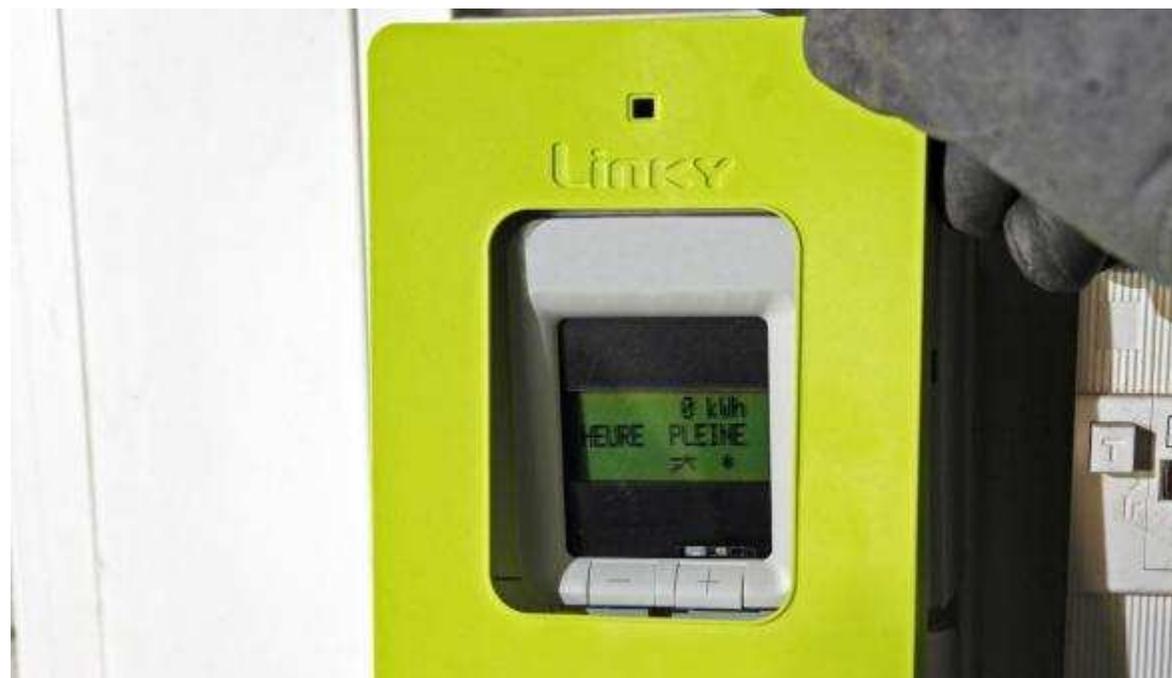


Coudekerque-Branche : entre les élus municipaux et le compteur Linky, le courant ne passe pas

PUBLIÉ LE 04/04/2016

PAR LAURENT LEYS

Quand « la ville est sollicitée pour l'installation des compteurs communicants nouvelle génération de type Linky, adossés à des systèmes de transmission de données par ondes radio », elle répond : « Non, pas de ça ici ! »



Depuis quelques mois, ErDF installe des Linky un peu partout en France. Pour Coudekerque-Branche, le site Internet consacré à cette nouvelle génération de compteurs annonce « *une pose entre juillet et décembre 2018* ». C'est sans doute al-

contre l'arrivée de Linky pour les équipements communaux, hormis le conseiller d'opposition Alexandre Distanti qui s'est abstenu (« *Il ne faut pas se fermer à tout* »).

Plusieurs raisons expliquent ce refus.

Des craintes sur la santé des usagers : « *des associations environnementales comme PRIARTEM, comparent ces systèmes, engendrant une exposition aux ondes électromagnétiques, à ceux des opérateurs de téléphonie* ».

Des considérations financières et écologiques : pourquoi devrait-on se débarrasser des compteurs actuels alors qu'ils fonctionnent bien et ne sont pas en bout de course ?

Des doutes sur le respect de la vie privée : ces compteurs recueillent et communiquent quotidiennement des informations sur la consommation d'électricité ; qu'en serait-il de la sécurité et de la confidentialité des données transmises ?

Le respect de la propriété : les compteurs appartiennent aux collectivités et non à ErDF.

Comme le résumait David Bailleul, maire, « *le combat ressemble à celui contre les antennes-relais* ».

Au sujet des ondes, le premier adjoint, Benoît Vandewalle, soulignait une différence entre libre choix – celui d'avoir un ordinateur, un portable, le Wi-Fi chez soi – et obligation : « *Là, on impose un équipement à tout le monde.* »

Didier Bykoff, conseiller municipal, mettait en lumière l'ampleur de l'opération prévue en France : « *Cela concerne 35*

Toutefois, à lire jusqu'au bout la délibération adoptée, la ville ne ferme pas hermétiquement la porte à ces compteurs et au système à installer « *sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune* ». Il faudra pour cela « *une autorisation expresse de la municipalité* ».

Les arguments en faveur du compteur

Sur le site <http://www.erdf.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf> (<http://www.erdf.fr/linky-le-compteur-communicant-derdf>), Électricité Réseau Distribution France détaille les arguments en faveur de son nouvel équipement destiné aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales : relève automatique et meilleure maîtrise de la consommation, changement à distance de la puissance du compteur...

ErDF assure que la manière dont il fonctionne, schéma à l'appui, ne présente pas de danger pour la santé, que les données qui circulent dans le système Linky font l'objet d'un cryptage, que ces informations, propriété des clients, ne peuvent pas être vendues...

Linky doit être déployé dans toute la France jusqu'en 2021.

Le site du refus

« Les communes peuvent refuser les compteurs Linky et Gazpar », assure le site <http://refus.linky>. (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>) [gazpar.free.fr/](http://refus.linky.gazpar.free.fr/) (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>)

Selon le chiffre qu'il cite, les conseils de 66 villes et (surtout) villages ont fait part de leur refus de voir arriver ces compteurs.

taire pour contrer les propos des communicants susceptibles d'être envoyés par ErDF dans des réunions avec la population figurent sur ce site.

Éolien offshore : Dunkerque remporte l'appel d'offres national

